**Canevas pour les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation en médecine légale**

Introduction

Avec ce canevas, la Société suisse de médecine légale souhaite standardiser les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation reconnus en médecine légale. Le concept de formation postgraduée permet de garantir la qualité de la formation. Il décrit en détail la structure des établissements de formation concernés (ch. 5 du programme de formation postgraduée) ainsi que le fond (contenu) et la forme (temps) de l’enseignement (ch. 3 du programme de formation).

Le canevas reprend les principaux points du programme de formation postgraduée concerné, en particulier les dispositions des chiffres 3 (objectifs de formation) et 5 (caractéristiques des établissements de formation).

Tous les concepts de formation sont publiés sur internet ([www.registre-isfm.ch](http://www.registre-isfm.ch)) et donc accessibles à tous. Ils servent de base à la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) et à l’équipe de visite lors de la vérification des critères de reconnaissance (art. 41-43 RFP; ch. 3 et 5 du programme de formation). Ils ont aussi pour objectif de faciliter la planification de la formation postgraduée des futurs spécialistes.

=> Veuillez supprimer cette introduction après avoir établi votre concept de formation postgraduée!

1. Informations relatives à l’établissement de formation postgraduée

1.1 Nom de l’établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone

1.2. Etablissement de formation reconnu en

- médecine légale

- catégorie

1.3. Description et caractéristiques particulières de l’établissement de formation, p. ex. affiliation à une université, nombre de collaborateurs, départements, offres et compétences particulières, programmes prioritaires de recherche, etc.

1.4. Estimation du nombre de cas requis estimés

Nombre d’obductions par an

Nombre d’inspections légales par an

Nombre d’examens cliniques par an …, dont délits sexuels…

Nombre d’examens en médecine du trafic et en psychologie du trafic, par an …

Nombre d’analyses chimiques et toxicologiques par an

Nombre d’examens forensiques et génétiques par an (recherche de descendants / traces)

Nombres d’expertises en psychiatrie forensique, par an

1.5. Réseau de formation postgraduée

(cf. glossaire: www.siwf.ch - Formation postgraduée - Pour les responsables des établissements de formation postgraduée - Visites d’établissements - Documents utiles pour les visites)

- De quels autres établissements de formation le réseau est-il constitué?

- Quel est l’interlocuteur responsable du réseau de formation postgraduée?

- Descriptif de la collaboration

1.6 Groupement de formation postgraduée

(cf. glossaire: www.siwf.ch - Formation postgraduée - Pour les responsables des établissements de formation postgraduée - Visites d’établissements - Documents utiles pour les visites)

- Il regroupe les sites suivants

- Descriptif de la fonction des différents sites :

1.7 Coopération informelle avec d’autres institutions, en termes de formation postgraduée

- Avec quels autres établissements de formation et disciplines votre établissement coopère-t-il?

- Descriptif de la collaboration

1.8. Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée (taux d’occupation d’au moins 50%)

- en médecine légale

- en tant qu’«année à option»

- Postes dans d’autres départements

- Postes de recherche

1. Equipe médicale

2.1. Responsable de l’établissement de formation (médecin responsable de la formation)

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de la médecine légale

2.2 Suppléant

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de la médecine légale

2.3 Coordinateur de la formation postgraduée, si différent du responsable de l’établissement de formation

coordinateur= médecin adjoint ou chef de clinique qui coordonne la formation des médecins-assistants à l’interne, cf. glossaire (www.siwf.ch – Formation postgraduée – Pour les responsables des établissements de formation postgraduée)

* Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de la médecine légale

2.4 Autres médecins cadres impliqués dans la formation postgraduée

* Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de la médecine légale

2.5. Rapport médecins en formation / médecins formateurs (chacun à 100%) dans l’hôpital/l’institut/le service

1. Mise au courant lors de l’entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

Un médecin-cadre est-il désigné pour un soutien personnel durant la mise au courant («tuteur»)? Un médecin en formation expérimenté est-il désigné comme interlocuteur? La mise au courant est-elle structurée?

3.2 Service de piquet  
Quel est le temps consacré au service d’urgence et/ou au service de piquet les jours de la semaine (jour/nuit) et les week-ends ou jours fériés?

Comment se déroulent formellement les débuts des nouveaux médecins en formation au service d’urgence/service médical de jour ou en service de piquet; sont-ils par exemple avec des collègues expérimentés lors de leurs premiers services?

Comment le médecin-cadre responsable des urgences peut-il être atteint par le médecin en formation en dehors des heures de travail habituelles et en combien de temps peut-il arriver personnellement?

3.3 Administration  
Une personne (éventuellement non médecin) est-elle nommée pour expliquer et présenter aux médecins en formation le volet administratif de leur tâche?

3.4 Objectifs généraux de formation

Comment les médecins en formation dans l’établissement peuvent-il remplir les objectifs généraux de formation requis (selon art. 3 al. 2 RFP)?

3.5 Directives spécifiques à la clinique  
Quels sont les fondamentaux théoriques spécifiques à la clinique («livre bleu», «livre noir», «livre blanc»), les manuels de formation standard, la documentation en ligne recommandés pour la clinique (p. ex. UpToDate)?

4. Contenu de la formation postgraduée (d’après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

4.1 Quels contenus de la formation sont enseignés au candidat, selon quel calendrier et quel degré de compétence? Il faut également accorder une attention particulière aux candidats qui suivent la formation en vue d’un autre titre de spécialiste et qui souhaitent accomplir une formation de 6 à 12 mois en médecine légale à titre d’«année à option». Quelles sont les méthodes d’apprentissage utilisées?

4.2 Quels examens et autres mesures, conformément au programme de formation postgraduée, peuvent être réalisés avec les connaissances requises?

4.3 Avec la qualification et la disponibilité adéquates, quelles rotations sont possibles dans d’autres disciplines (p. ex. médecine du trafic, toxicologie forensique, génétique forensique, psychiatrie forensique, imagerie forensique, pathologie, poste clinique, radiologie)?

4.4 Formation théorique structurée en interne, y c. journal club

- nombre d’heures par mois

- programme mensuel

4.5 Formation structurée en externe

- nombre des jours par an

- cours externes (imagerie forensique, DVI, atelier balistique, atelier SSML)

- congrès de la SSML et congrès d’autres sociétés de discipline)

- financement par

4.6 Bibliothèque

- revues (sous forme imprimée ou en édition plein texte en ligne) en médecine légale, autres revues spécialisées, manuels spécialisés

- système de prêt à distance pour les articles/livres non disponibles sur place

4.7 Recherche

possibilité de réaliser un travail de recherche

si oui, comment

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX / DOPS

fréquence / à quel moment

5.2 Entretien d’entrée en fonction / entretien de suivi

fréquence / à quel moment

5.3 Entretien d’évaluation annuel conformément au logbook / au certificat ISFM

fréquence / à quel moment

5.4 Autres

fréquence / à quel moment

6. Candidature

6.1 Date(s) pour déposer une candidature

6.2 Adresse pour déposer une candidature

6.3 Documents à joindre à la candidature:

- lettre de motivation exprimant l’objectif professionnel

- curriculum vitæ (CV) avec un tableau récapitulatif de la formation postgraduée accomplie jusqu’à présent

- liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle prévue

- certificats / attestations (un diplôme de médecin reconnu en Suisse, certificats ISFM pour la formation accomplie jusqu’à présent)

- liste d’autres sessions de formation postgraduée accomplies

- catalogue des opérations / interventions, etc.

- liste des publications, si existantes

- références

- autre (p. ex. copie du permis de conduire, extrait du casier judiciaire, …)

6.4 Critères de sélection / exigences / conditions requises pour être engagé:

- formation postgraduée préalable obligatoire / souhaitée

- qualités requises

- etc.

6.5 Déroulement de la procédure de sélection

6.6 Contrat d’engagement (cf. formulaire séparé «Contrat de formation postgraduée»)

Durée habituelle de l’engagement

- pour la formation postgraduée en médecine légale

- pour la formation dans une autre discipline («année à option»)

mai 2016